



Durée

1 jour

Publics

- Responsables Ressources Humaines
- Gestionnaires paies
- Comptables et chefs comptables
- Personnel administratif

Prérequis

- Connaissance de base en gestion de la paie

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application ont transformé l'approche des revenus et des ressources disponibles pour les travailleurs handicapés en établissements et service d'aide par le travail.

Vous souhaitez maîtriser les modalités d'élaboration des bulletins de rémunération des travailleurs handicapés.



Objectifs et compétences visées

- Savoir appliquer les dispositions réglementaires relatives à la rémunération des travailleurs handicapés
- Connaître ses obligations en tant qu'employeurs
- Savoir élaborer les bulletins de rémunération et améliorer leurs techniques d'élaboration



Contenu de la formation

L'ESAT

- Définition d'un ESAT
- Conditions requises pour travailler en ESAT
- Statut du travailleur handicapé en ESAT

Détermination de la rémunération garantie

- Rémunération directe
- Aide au poste

Gestion des absences

- Traitement des congés payés
- Traitement des absences pour maladie, AT, maternité etc. y compris les temps partiels thérapeutiques
- Traitement des autres absences (événements familiaux, non rémunérées etc.)

Etablissement du bulletin de paie en passant du "brut" au "net à payer"

- Calcul des charges sociales et fiscales

Gestion de la sortie d'un TH de l'ESAT

- Intégration au milieu ordinaire de travail
- Mise à disposition (temps de travail, travail dominical ou jour férié)
- Rupture et suspension du contrat (notification sortie en attente de la décision MDPH)
- Documents de fin contrat

Bordereau d'aide au poste

Détermination de la rémunération et la base de cotisations des TH en EA